

La discrimination linguistique ignorée

COMMUNAUTAIRE ♦

Cocorico des Francophones de Flandre : « *Les victimes d'une discrimination fondée sur la langue ne peuvent, contrairement aux victimes de discrimination liée aux autres motifs mentionnés par la législation, bénéficier de l'aide, d'informations, et de conseils d'une institution publique spécialement créée à cette fin* », pointe le premier rapport d'évaluation des lois anti-discrimination de 2007. Les 33 conclusions des experts présidés par Françoise Tulkens, magistrate et ancienne présidente de la Cour européenne des droits de l'Homme ont été transmises à la secrétaire d'État pour l'Égalité des chances. On est curieux de voir ce que Zuhal Demir (N-VA) fera de cette recommandation. **Phi. Le.**